



Service Vie Associative
Mairie déléguée du Château d'Olonne
85180 LES SABLES D'OLONNE
Tél. 02 51 23 16 00
vie.associative@lessablesdolonne.fr
Horaires : 8h30-12h / 13h30-17h30

Cadre réservé à l'administration

Dossier arrivé le

Validation Dir° Vie Asso : Oui Non

Observations

AR DI R/Serv Val Def

DOSSIER DE DÉCLARATION D'UNE MANIFESTATION

Attention : cette déclaration ne vaut pas autorisation

L'organisation de chaque manifestation devra faire l'objet de la présente demande adressée au Service Vie Associative **au minimum 2 mois avant la manifestation.**

Nom de la manifestation

Date(s) prévisionnelle(s)

Lieu(x)

1 - ORGANISATEUR

Association Administration Autre

Nom de l'entité

Nom et qualité du responsable (*président, directeur*)

Adresse (*siège social*)

CP / Ville

Téléphone (*obligatoire*) Tél. mobile

Courriel

N° de SIREN / SIRET

N° d'affiliation

Société d'assurance couvrant l'évènement
(Attestation à joindre impérativement)

Personne référente
à contacter pour le projet
(*Nom, Prénom, Tél., Courriel*)

2 - MANIFESTATION

Nature de la manifestation :

- | | |
|---|--|
| <input type="checkbox"/> Exposition / salon | <input type="checkbox"/> Loto |
| <input type="checkbox"/> Conférence / Séminaire/ Assemblée générale | <input type="checkbox"/> Spectacle (musique, théâtre, danse) |
| <input type="checkbox"/> Évènement sportif | <input type="checkbox"/> Commémoration |
| <input type="checkbox"/> Vide-grenier / Brocante | <input type="checkbox"/> Autre <input type="text"/> |

Dates et horaires :

- Montage du au de à
- Ouverture au public du au de à
- * Ouverture tardive au delà d'1h du matin, pensez à l'information aux riverains*
- Démontage du au de à

DESCRIPTIF DE LA MANIFESTATION

Préciser le déroulement et les animations envisagées (joindre un programme)

- La manifestation est-elle payante ? OUI NON SI OUI, PRÉCISEZ LE TARIF

- Avez-vous prévu du stationnement ? (parking) OUI NON

- Avez-vous prévu de générer du bruit sur l'espace public (sonorisation etc.) OUI NON

Si oui, déclaration en ligne à compléter :

<https://demarches.lessablesdolonnen1cllic.fr/espaces-urbains/autorisation-de-musique-amplifiee-1/>

- La restauration est-elle prévue sur le site ? OUI NON

- Joignez-vous une Demande d'autorisation de débit de boissons temporaire ? OUI NON
(Si oui, **annexe** à joindre)

- Joignez-vous Déclaration préalable de vente au déballage ? (vide-grenier,etc.) OUI NON
(Si oui, **annexe** à joindre)

- Des marques commerciales et publicitaires seront-elles visibles sur le site ? : OUI NON

Il est rappelé que la publicité sur l'alcool et le tabac est strictement interdite

(Loi Évin du 10 janvier 1991)

NB: les annexes sont téléchargeables sur le site de la ville (rubrique « Vie Associative aux Sables) :

<https://lessablesdolonnen1cllic.fr/demarches/>

3 - PUBLIC

Nombre de personnes participant à la manifestation (staff, bénévoles, exposants, sportifs, sécurité etc.)

Nombre de personnes attendues : **Minimum**

Maximum

4 - DISPOSITIF DE SÉCURITÉ ET DE SECOURS

Rappel : Pour une utilisation classique d'un ERP (Etablissement Recevant du Public) de type L (salle polyvalente à usage multiple) un membre désigné parmi les organisateurs sera chargé de la sécurité incendie et des secours,

Dans le cas d'une utilisation de l'espace scénique et/ou de l'introduction dans la salle d'éléments ne faisant pas partie de l'établissement, la présence d'un agent SSIAP 1 (Service de Sécurité Incendie et Assistance à Personnes) est OBLIGATOIRE.

Pour les manifestations de Plein Air rassemblant plus de 1500 personnes il est nécessaire de prévoir un agent SSIAP 3.

Quel encadrement de la manifestation avez-vous prévu ?

Des membres de l'organisation

et/ou

Une société de sécurité

Nom de la société :

Décrivez ici votre dispositif de premier secours (ou joindre un descriptif en annexe) :

5 - DEMANDE DE PRÊT DE MATÉRIEL

Rappel : Pour la sécurité des biens et des personnes, les stands ne doivent pas être montés si la vitesse du vent excède 40 kmh. **Le groupement de stands est limité à un maximum de 6 pour respecter l'effectif maximal autorisé (- de 50 personnes).**

Désignation et valeur unitaire en cas de perte ou dégradation du matériel		Quantité demandée	Quantité livrée	Désignation et valeur unitaire en cas de perte ou dégradation du matériel		Quantité demandée	Quantité livrée
Barrière métal	48,50 €	<input type="text"/>	<input type="text"/>	Mange-debout sans housse	69 €	<input type="text"/>	<input type="text"/>
Barrière plastique	49,90 €	<input type="text"/>	<input type="text"/>	Chaise pliante	22,20 €	<input type="text"/>	<input type="text"/>
Barrière de chantier	59 €	<input type="text"/>	<input type="text"/>	Stand 3 m x 3 m	869 €	<input type="text"/>	<input type="text"/>
Table longueur 2 m 20	119 €	<input type="text"/>	<input type="text"/>	Stand restauration 3 m x 3 m	869 €	<input type="text"/>	<input type="text"/>
BANC longueur 220 cm	69 €	<input type="text"/>	<input type="text"/>	Gouttière inter-stands	32 €	<input type="text"/>	<input type="text"/>
Oriflamme Ville (2,30 m - 4 m - 5 m)	De 55 à 100 €	<input type="text"/>	<input type="text"/>	Bâche opaque	154 €	<input type="text"/>	<input type="text"/>
Praticable (modules 2 m x 1 m) Réglables en hauteur à : 0,20 - 0,40 - 0,60 - 0,80 m	694 €	<input type="text"/>	<input type="text"/>	Grille d'exposition 1 m avec pieds	80 €	<input type="text"/>	<input type="text"/>
				Grille d'exposition 1,20 m	150 €	<input type="text"/>	<input type="text"/>
Éléments Podium (hauteur 0,80 m minimum) Surface demandée en m ²	612 €/m ²	<input type="text"/>	<input type="text"/>	Tribunes (nombre de places)		<input type="text"/>	<input type="text"/>

Accessoires pour alimentation et éclairage

Désignation et Valeur unitaire en cas de perte ou dégradation du matériel		Quantité demandée	Quantité livrée	Désignation et Valeur unitaire en cas de perte ou dégradation du matériel		Quantité demandée	Quantité livrée
Rallonges ordinaires (10 m)	26 €	<input type="text"/>	<input type="text"/>	Passe-câbles/piétons (longueur en m)	11 €/m	<input type="text"/>	<input type="text"/>
Rallonges avec bloc 4 prises (10 m)	35 €	<input type="text"/>	<input type="text"/>	Passe-câbles/véhicules	68 €	<input type="text"/>	<input type="text"/>
Rallonges triphasées - Plexo (prise blanche) - Hypra (prise rouge)	30 €/m	<input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/>	<input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/>	Éclairages stands	46 €	<input type="text"/>	<input type="text"/>

Le matériel électrique (armoires, rallonges, éclairage, etc.) mis à disposition par la Ville est conforme et vérifié régulièrement. Son utilisation doit impérativement s'effectuer selon la réglementation en vigueur.

Vos matériels électriques

Précisez ici les matériels électriques que vous utiliserez sur place :

Type d'appareil 1	<input type="text"/>	Nombre	<input type="text"/>	Puissance	<input type="text"/>
Type d'appareil 2	<input type="text"/>	Nombre	<input type="text"/>	Puissance	<input type="text"/>
Type d'appareil 3	<input type="text"/>	Nombre	<input type="text"/>	Puissance	<input type="text"/>
Type d'appareil 4	<input type="text"/>	Nombre	<input type="text"/>	puissance	<input type="text"/>

6 - EAU

Sous réserve de faisabilité après étude technique

Besoin d'un point d'eau ? OUI NON

Indiquer nombre et l'évacuation envisagée :

Les eaux usées type vaisselle doivent être évacuées dans le réseau Eaux Usées (toilettes par exemple), mais en aucun cas dans le réseau Eaux Pluviales (trottoir, évacuations sur le domaine public)

7 - GAZ

Des installations au gaz montées par vos soins sont-elles envisagées : OUI NON

Si oui, merci d'indiquer les installation(s) :

Type d'appareil 1	<input type="text"/>	Nombre	<input type="text"/>	Puissance	<input type="text"/>
Type d'appareil 2	<input type="text"/>	Nombre	<input type="text"/>	Puissance	<input type="text"/>
Type d'appareil 3	<input type="text"/>	Nombre	<input type="text"/>	Puissance	<input type="text"/>

Il est rappelé que les installations de cuisson doivent se tenir à 2 m 50 minimum du public et à 1 m 50 de toute paroi. Prévoir dans tous les cas un moyen de lutte contre l'incendie (couverture anti feu recommandée). Seules les bouteilles de gaz d'un maximum de 13 kg sont autorisées. Elles ne doivent recevoir qu'un seul raccordement par bouteille, être utilisées debout à l'air libre et évacuées dès qu'elles sont vides.

Prévoyez-vous des extincteurs ? (si oui, combien et quels types) OUI NON

8 - LES INSTALLATIONS NON MUNICIPALES PRÉVUES PAR L'ORGANISATEUR

La Ville ne peut être tenue pour responsable de dysfonctionnements liés au matériel ou structures qui ne lui appartiennent pas.

Avez-vous prévu d'installer des chapiteaux, tentes ou structures gonflables ? OUI NON

Précisez type Nombre Dimensions

NB : Pour toutes installations déclarées, joignez impérativement :

- Un plan de situation à l'échelle avec marquage des emplacements des structures et la zone d'encombrement réservée et sécurisée, avec les dimensions (longueur, largeur, hauteur).
- Certificat de conformité de l'installation aux dernières normes en vigueur.

ATTENTION : Toutes les installations et structures peuvent être acceptées sous réserve des conditions climatiques permettant leur montage/démontage et le maintien de leur implantation. Elles sont susceptibles d'être refusées en raison de conditions climatiques défavorables. La responsabilité de l'organisateur peut être recherchée en cas d'accident.

9 - GARDIENNAGE DU MATÉRIEL

L'organisateur doit veiller à la sécurité du matériel et des équipements.

Gardiennage du matériel prévu par : L'organisateur Un prestataire

Si prestataire, précisez le nom et les coordonnées :

10 - ENVIRONNEMENT / HYGIÈNE

Gestion des déchets

L'organisateur doit veiller à bien gérer les déchets lors de la manifestation afin de limiter son impact sur l'environnement.

Demande de containers (750 l) ordures ménagères, nombre

Demande de containers (750 l) tri sélectif (bac jaune), nombre

La verre devra impérativement être déposé par l'organisateur dans les containers spécifiques de proximité (Point d'apport volontaire).

RAPPEL : La Ville souhaite adopter un plan pour lutter contre le plastique à usage unique, dans un souci de protection de notre environnement.

Nous vous remercions de veiller à bannir l'utilisation du plastique à usage unique sur vos manifestations.

Sanitaires

En cas de manifestation extérieure, merci de préciser quel type d'équipement est mis en place

Toilettes chimiques, nombre Toilettes sèches, nombre

11 - COMMUNICATION

Précisez les moyens de communication demandés à la Ville :

Toutes les demandes de communication sont soumises à l'approbation du Service

RAPPEL : l'affichage sauvage est interdit sous peine de verbalisation

Réseaux Sociaux	<input type="checkbox"/> OUI	<input type="checkbox"/> NON
Agendas Ville	<input type="checkbox"/> OUI	<input type="checkbox"/> NON
Panneaux lumineux	<input type="checkbox"/> OUI	<input type="checkbox"/> NON
Planimètres*	<input type="checkbox"/> OUI	<input type="checkbox"/> NON

* (Format 176x120) : Impression à la charge de l'association si validation par le service Communication

DATE : / /

IDENTITÉ DU DEMANDEUR (obligatoire) :

SIGNATURE :